

NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée l'obligation pour les collectivités supérieures à 3 500 habitants de joindre aux documents budgétaires une note brève relative aux informations financières essentielles de la collectivité.

Conformément à cette loi, sont présentés ci-dessous les ratios de la commune. Les 3 premiers sont utilisés dans le cadre du dispositif dénommé « réseau d'alerte sur les finances locales » destiné à déceler de façon préventive les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les communes.

COMPTES ADMINISTRATIFS	01/07/09 création du budget annexe crèche						01/01/15 création des budgets annexes Armorica et Ports			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Charges de personnel (012)-(013)	2 119 394,85	2 334 468,28	2 496 088,06	2 664 697,37	2 736 030,54	2 831 789,13	3 097 366,65	3 222 817,82	3 234 090,58	
épargne brute	871 343,60	980 567,80	1 065 286,98	1 206 777,98	1 381 925,57	1 356 866,71	1 087 334,65	1 199 516,26	1 097 590,15	
capital restant du au 31/12	8 942 790,06	10 017 773,95	11 029 701,37	10 509 621,19	12 933 142,24	12 292 423,41	11 620 780,53	10 916 713,75	10 178 394,41	
épargne nette	520 784,34	555 288,18	577 006,96	686 447,79	805 446,63	715 922,87	415 691,79	495 449,49	359 568,25	
population INSEE au 01/01/N+1	6215	6284	6396	6532	6527	6509	6487	6548	6573	
dette/habitant Plouguerneau	1438,9	1594,17	1724,47	1608,94	1981,48	1888,53	1791,4	1667,18	1548,52	
dette/habitant moyenne de la strate					936	936	936	936	897	889
Marge d'autofinancement courant	0,90	0,9	0,91	0,89	0,88	0,9	0,94	0,93	0,95	1
Rigidité des charges de structure	0,55	0,56	0,57	0,57	0,57	0,58	0,62	0,60	0,62	0,6
Niveau d'endettement	1,7	1,75	1,81	1,64	1,91	1,76	1,65	1,47	1,47	1,6
Klopper	10,26	10,22	10,35	8,71	9,36	9,06	10,69	9,1	9,27	
annuité dette	784 427,99	852 210,54	982 914,71	998 755,08	1 112 467,47	1 230 701,99	1 232 461,45	1 239 493,99	1 242 068,37	

La marge d'autofinancement courant : est le rapport entre les charges de fonctionnement réelles augmentées de l'annuité de la dette en capital et les produits de fonctionnement réels. Elle mesure la capacité de la commune à rembourser le capital des emprunts et à financer des investissements nouveaux à partir de l'autofinancement dégagé par les opérations de fonctionnement. Un ratio supérieur à 1 signifie que la capacité d'autofinancement de la commune est insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette.

La rigidité des charges structurelles : mesure le poids des charges les plus rigides dans le total des produits de fonctionnement hors cessions. Ce ratio permet de déterminer les marges de manoeuvre de la collectivité pour réduire ses charges. Un rapport élevé traduit de faibles marges de manoeuvre.

Le niveau d'endettement : mesure le nombre d'années de produits qui seraient nécessaires pour solder l'intégralité de la dette de la commune. Plus ce ratio est important plus la commune risque de rencontrer des difficultés à se désendetter.

Le ratio de Klopper : détermine le nombre d'années de d'épargne brute nécessaire au remboursement du stock de dette. Il détermine la capacité de désendettement de la commune. Au delà de 7 ans il peut être considéré comme excessif.